

SAFETY DATA SHEET

1. Identification

Product identifier HONEY GOO XXX PENETRANT
Other means of identification
Product code 805
Recommended use Lubricant & rust inhibitor
Recommended restrictions None known.

Manufacturer/Importer/Supplier/Distributor information

Manufacturer

Company name Kleen-Flo Tumbler Ind Limited
Address 75 Advance Blvd
Brampton, Ontario L6T 4N1 Canada
phone General Assistance
E-mail Not available.
Emergency phone number 905-793-4311 (Monday to Friday 8.30am to 4.30pm EST) (English language only)

2. Hazard(s) identification

Physical hazards

Health hazards

Not classified.

Label elements

Aspiration hazard Category 1



Signal word

Danger

Hazard statement

May be fatal if swallowed and enters airways.

Precautionary statement

Prevention

Observe good industrial hygiene practices.

Response

IF SWALLOWED: Immediately call a POISON CENTER/doctor. Do NOT induce vomiting.

Storage

Store locked up.

Disposal

Dispose of contents/container in accordance with local/regional/national/international regulations.

Other hazards

None known.

Supplemental information

None.

3. Composition/information on ingredients

Mixtures

Chemical name	Common name and synonyms	CAS number	%
Distillates (petroleum), Hydrotreated Heavy Naphthenic		64742-52-5	45-70
Kerosene		8008-20-6	15-40
Ethyl Acetate		141-78-6	1-5
Other components below reportable levels			0.1-1

The exact concentration of the above listed chemicals are being withheld as a trade secret.

All concentrations are in percent by weight unless ingredient is a gas. Gas concentrations are in percent by volume.

4. First-aid measures

Inhalation Move to fresh air. Call a physician if symptoms develop or persist.
Skin contact Wash off with soap and water. Get medical attention if irritation develops and persists. Rinse with water. Get medical attention if irritation develops and persists.
Eye contact Call a physician or poison control center immediately. Rinse mouth. Do not induce vomiting. If vomiting occurs, keep head low so that stomach content doesn't get into the lungs.
Ingestion Aspiration may cause pulmonary edema and pneumonitis. Headache. Nausea, vomiting. Diarrhea.

Most important symptoms/effects, acute and delayed
Indication of immediate medical attention and special treatment needed Provide general supportive measures and treat symptomatically. Keep victim under observation. Symptoms may be delayed.

General information Ensure that medical personnel are aware of the material(s) involved, and take precautions to protect themselves.

5. Fire-fighting measures

Suitable extinguishing media Water fog. Foam. Dry chemical powder. Carbon dioxide (CO2).

Unsuitable extinguishing media Do not use water jet as an extinguisher, as this will spread the fire.

Specific hazards arising from the chemical During fire, gases hazardous to health may be formed.

Special protective equipment and precautions for firefighters Self-contained breathing apparatus and full protective clothing must be worn in case of fire.

Firefighting equipment/instructions Move containers from fire area if you can do so without risk.

Specific methods Use standard firefighting procedures and consider the hazards of other involved materials.

General fire hazards No unusual fire or explosion hazards noted.

6. Accidental release measures

Personal precautions, protective equipment and emergency procedures Keep unnecessary personnel away. Keep people away from and upwind of spill/leak. Wear appropriate protective equipment and clothing during clean-up. Ensure adequate ventilation. Local authorities should be advised if significant spillages cannot be contained. For personal protection, see section 8 of the SDS.

Methods and materials for containment and cleaning up Large Spills: Stop the flow of material, if this is without risk. Dike the spilled material, where this is possible. Cover with plastic sheet to prevent spreading. Absorb in vermiculite, dry sand or earth and place into containers. Following product recovery, flush area with water.
 Small Spills: Wipe up with absorbent material (e.g. cloth, fleece). Clean surface thoroughly to remove residual contamination.

Environmental precautions Never return spills to original containers for re-use. For waste disposal, see section 13 of the SDS. Avoid discharge into drains, water courses or onto the ground.

7. Handling and storage

Precautions for safe handling Provide adequate ventilation. Wear appropriate personal protective equipment. Wash hands thoroughly after handling. Observe good industrial hygiene practices.

Conditions for safe storage, including any incompatibilities Store locked up. Store in original tightly closed container. Store away from incompatible materials (see Section 10 of the SDS).

8. Exposure controls/personal protection

Occupational exposure limits

US. ACGIH Threshold Limit Values

Components	Type	Value	Form
Ethyl Acetate (CAS 141-78-6)	TWA	400 ppm	
Kerosene (CAS 8008-20-6)	TWA	200 mg/m3	Non-aerosol.

Canada. Alberta OELs (Occupational Health & Safety Code, Schedule 1, Table 2)

Components	Type	Value	Form
Ethyl Acetate (CAS 141-78-6)	TWA	1440 mg/m3	
Kerosene (CAS 8008-20-6)	TWA	400 ppm 200 mg/m3	Vapor.

Canada. British Columbia OELs. (Occupational Exposure Limits for Chemical Substances, Occupational Health and Safety Regulation 296/97, as amended)

Components	Type	Value	Form
Ethyl Acetate (CAS 141-78-6)	TWA	150 ppm	
Kerosene (CAS 8008-20-6)	TWA	200 mg/m3	Non-aerosol.

Canada. Manitoba OELs (Reg. 217/2006, The Workplace Safety And Health Act)

Components	Type	Value	Form
Ethyl Acetate (CAS 141-78-6)	TWA	400 ppm	
Kerosene (CAS 8008-20-6)	TWA	200 mg/m3	Non-aerosol.

Canada. Ontario OELs. (Control of Exposure to Biological or Chemical Agents)

Components	Type	Value	Form
Ethyl Acetate (CAS 141-78-6)	TWA	400 ppm	
Kerosene (CAS 8008-20-6)	TWA	200 mg/m3	Non-aerosol.

Canada. Quebec OELs. (Ministry of Labor - Regulation Respecting the Quality of the Work Environment)

Components	Type	Value	Form
Ethyl Acetate (CAS 141-78-6)	TWA	1440 mg/m3	
		400 ppm	

Biological limit values No biological exposure limits noted for the ingredient(s).

Exposure guidelines

Canada - Alberta OELs: Skin designation

Kerosene (CAS 8008-20-6) Can be absorbed through the skin.

Canada - British Columbia OELs: Skin designation

Kerosene (CAS 8008-20-6) Can be absorbed through the skin.

Canada - Manitoba OELs: Skin designation

Kerosene (CAS 8008-20-6) Can be absorbed through the skin.

Canada - Ontario OELs: Skin designation

Kerosene (CAS 8008-20-6) Can be absorbed through the skin.

Canada - Saskatchewan OELs: Skin designation

Kerosene (CAS 8008-20-6) Can be absorbed through the skin.

US ACGIH Threshold Limit Values: Skin designation

Kerosene (CAS 8008-20-6) Can be absorbed through the skin.

Appropriate engineering controls Good general ventilation (typically 10 air changes per hour) should be used. Ventilation rates should be matched to conditions. If applicable, use process enclosures, local exhaust ventilation, or other engineering controls to maintain airborne levels below recommended exposure limits. If exposure limits have not been established, maintain airborne levels to an acceptable level.

Individual protection measures, such as personal protective equipment

Eye/face protection Face shield is recommended. Wear safety glasses with side shields (or goggles).

Skin protection

Hand protection Wear appropriate chemical resistant gloves. Suitable gloves can be recommended by the glove supplier.

Other Wear suitable protective clothing.

Respiratory protection In case of insufficient ventilation, wear suitable respiratory equipment.

Thermal hazards Wear appropriate thermal protective clothing, when necessary.

General hygiene considerations Always observe good personal hygiene measures, such as washing after handling the material and before eating, drinking, and/or smoking. Routinely wash work clothing and protective equipment to remove contaminants.

9. Physical and chemical properties

Appearance

Physical state Liquid.

Form Not available.

Color	Not available.
Odor	Not available.
Odor threshold	Not available.
pH	Not available.
Melting point/freezing point	Not available.
Initial boiling point and boiling range	Not available.
Flash point	274.9 °F (134.9 °C) estimated
Evaporation rate	Not available.
Flammability (solid, gas)	Not applicable.

Upper/lower flammability or explosive limits

Flammability limit - lower (%)	0.7 % estimated 5 % estimated
Flammability limit - upper (%)	
Explosive limit - lower (%)	Not available.
Explosive limit - upper (%)	Not available.

Vapor pressure	Not available.
Vapor density	Not available.
Relative density	Not available.
Solubility(ies)	
Solubility (water)	Not available.

Partition coefficient (n-octanol/water)	Not available.
--	----------------

Auto-ignition temperature	Not available.
----------------------------------	----------------

Decomposition temperature	Not available.
----------------------------------	----------------

Viscosity	Not available.
------------------	----------------

Other information

Explosive properties	Not explosive.
Heat of combustion (NFPA 30B)	41.26 kJ/g estimated
Oxidizing properties	Not oxidizing.

10. Stability and reactivity

Reactivity	The product is stable and non-reactive under normal conditions of use, storage and transport.
Chemical stability	Material is stable under normal conditions.
Possibility of hazardous reactions	No dangerous reaction known under conditions of normal use.
Conditions to avoid	Contact with incompatible materials.
Incompatible materials	Strong oxidizing agents.
Hazardous decomposition products	No hazardous decomposition products are known.

11. Toxicological information

Information on likely routes of exposure

Inhalation	No adverse effects due to inhalation are expected.
Skin contact	No adverse effects due to skin contact are expected.
Eye contact	Direct contact with eyes may cause temporary irritation.
Ingestion	Droplets of the product aspirated into the lungs through ingestion or vomiting may cause a serious chemical pneumonia.

Symptoms related to the physical, chemical and toxicological characteristics	Aspiration may cause pulmonary edema and pneumonitis. Headache. Nausea, vomiting. Diarrhea.
---	---

Information on toxicological effects**Acute toxicity** May be fatal if swallowed and enters airways.

Components	Species	Test Results
Distillates (petroleum), Hydrotreated Heavy Naphthenic (CAS 64742-52-5)		
Acute		
Dermal		
LD50	Rabbit	> 2000 mg/kg > 2000 mg/kg, 24 Hours
Inhalation		
LC50	Rat	2.18 mg/l, 4 Hours
Oral		
LD50	Rat	> 2000 mg/kg
Ethyl Acetate (CAS 141-78-6)		
Acute		
Dermal		
LD50	Rabbit	> 20000 mg/kg, 24 Hours
Oral		
LD50	Rabbit	4934 mg/kg
	Rat	11.3 ml/kg
Kerosene (CAS 8008-20-6)		
Acute		
Dermal		
LD50	Rabbit	> 2000 mg/kg > 2000 mg/kg, 24 Hours
Inhalation		
LC50	Cat	> 6.4 mg/l, 6 Hours
	Rat	> 7.5 mg/l, 6 Hours > 4.3 mg/l, 4 Hours > 0.1 mg/l, 8 Hours
Oral		
LD50	Rat	> 5000 mg/kg

* Estimates for product may be based on additional component data not shown.

Skin corrosion/irritation Prolonged skin contact may cause temporary irritation.**Serious eye damage/eye irritation** Direct contact with eyes may cause temporary irritation.**Respiratory or skin sensitization****Canada - Alberta OELs: Irritant**

Ethyl Acetate (CAS 141-78-6) Irritant

Respiratory sensitization Not a respiratory sensitizer.**Skin sensitization** This product is not expected to cause skin sensitization.**Germ cell mutagenicity** No data available to indicate product or any components present at greater than 0.1% are mutagenic or genotoxic.**Carcinogenicity****ACGIH Carcinogens**

Kerosene (CAS 8008-20-6) A3 Confirmed animal carcinogen with unknown relevance to humans.

Canada - Manitoba OELs: carcinogenicity

KEROSENE (NON-AEROSOL), AS TOTAL HYDROCARBON VAPOR (CAS 8008-20-6) Confirmed animal carcinogen with unknown relevance to humans.

Reproductive toxicity This product is not expected to cause reproductive or developmental effects.

Specific target organ toxicity - single exposure Not classified.

Specific target organ toxicity - repeated exposure Not classified.

Aspiration hazard May be fatal if swallowed and enters airways.

12. Ecological information

Ecotoxicity The product is not classified as environmentally hazardous. However, this does not exclude the possibility that large or frequent spills can have a harmful or damaging effect on the environment.

Components	Species	Test Results
Ethyl Acetate (CAS 141-78-6)		
Aquatic		
Fish	LC50 Indian catfish (<i>Heteropneustes fossilis</i>)	200.32 - 225.42 mg/l, 96 hours

* Estimates for product may be based on additional component data not shown.

Persistence and degradability

Bioaccumulative potential No data is available on the degradability of this product.

Partition coefficient n-octanol / water (log Kow)

Ethyl Acetate 0.73

Mobility in soil No data available.

Other adverse effects No other adverse environmental effects (e.g. ozone depletion, photochemical ozone creation potential, endocrine disruption, global warming potential) are expected from this component.

13. Disposal considerations

Disposal instructions Collect and reclaim or dispose in sealed containers at licensed waste disposal site. Dispose of contents/container in accordance with local/regional/national/international regulations.

Local disposal regulations Dispose in accordance with all applicable regulations.

Hazardous waste code The waste code should be assigned in discussion between the user, the producer and the waste disposal company.

Waste from residues / unused products Dispose of in accordance with local regulations. Empty containers or liners may retain some product residues. This material and its container must be disposed of in a safe manner (see: Disposal instructions).

Contaminated packaging Since emptied containers may retain product residue, follow label warnings even after container is emptied. Empty containers should be taken to an approved waste handling site for recycling or disposal.

14. Transport information

TDG

Not regulated as dangerous goods.

IATA

Not regulated as dangerous goods.

IMDG

Not regulated as dangerous goods.

Transport in bulk according to Annex II of MARPOL 73/78 and the IBC Code Not established.

15. Regulatory information

Canadian regulations

Controlled Drugs and Substances Act

Not regulated.

Export Control List (CEPA 1999, Schedule 3)

Not listed.

Greenhouse Gases

Not listed.

Precursor Control Regulations

Not regulated.

International regulations

Stockholm Convention

Not applicable.

Rotterdam Convention

Not applicable.

Kyoto protocol

Not applicable.

Montreal Protocol

Not applicable.

Basel Convention

Not applicable.

International Inventories

Country(s) or region	Inventory name	On inventory (yes/no)*
Australia	Australian Inventory of Chemical Substances (AICS)	Yes
Canada	Domestic Substances List (DSL)	Yes
Canada	Non-Domestic Substances List (NDSL)	No
China	Inventory of Existing Chemical Substances in China (IECSC)	Yes
Europe	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS)	Yes
Europe	European List of Notified Chemical Substances (ELINCS)	No
Japan	Inventory of Existing and New Chemical Substances (ENCS)	No
Korea	Existing Chemicals List (ECL)	Yes
New Zealand	New Zealand Inventory	No
Philippines	Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)	Yes
United States & Puerto Rico	Toxic Substances Control Act (TSCA) Inventory	Yes

*A "Yes" indicates that all components of this product comply with the inventory requirements administered by the governing country(s)

A "No" indicates that one or more components of the product are not listed or exempt from listing on the inventory administered by the governing country(s).

16. Other Information

Issue date 01-25-2017

Version # 01

Guideline for SDS use: The product described in this SDS is a consumer product. It is safe for use by consumers as described on the product label under normal, foreseeable conditions. This SDS is designed to provide additional valuable safety and handling information.

Disclaimer The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release and is not to be considered a warranty or quality specification. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text.

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit XXX PENETRANT HONEY GOO
Autres moyens d'identification
Code du produit 805
Usage recommandé concentré
Restrictions d'utilisation Aucuns connus.

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société Les Entreprises Kleen-Flo
Adresse 75 Advance Blvd
Brampton, Ontario L6T 4N1
Téléphone Assistance générale 1-905-793-4311
Courriel Non disponible.
Numéro de téléphone d'urgence Emergency 450-625-6444 (du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h00, heure de l'Est) (en français seulement)

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.
Dangers pour la santé Danger par aspiration Catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger
Mention de danger Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Conseil de prudence
Prévention Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Intervention EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. NE PAS faire vomir.
Stockage Garder sous clef.
Élimination Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Autres dangers Aucuns connus.
Renseignements supplémentaires Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités		64742-52-5	45-70
Kérosène		8008-20-6	15-40
Acétate d'éthyle		141-78-6	1-5
Autres composés sous les niveaux déclarables			0.1-1

Les concentrations exactes des produits chimiques énumérés ci-dessus sont retenues en tant que secret commercial.

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation	Sortir au grand air. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.
Contact avec la peau	Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Maux de tête. Nausée, vomissements. Diarrhée.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Déversement accidentel important : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Garder sous clef. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate d'éthyle (CAS 141-78-6)	TWA	400 ppm	
Kérosène (CAS 8008-20-6)	TWA	200 mg/m ³	Non aérosol.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate d'éthyle (CAS 141-78-6)	TWA	1440 mg/m ³	
Kérosène (CAS 8008-20-6)	TWA	400 ppm 200 mg/m ³	Vapeur.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate d'éthyle (CAS 141-78-6)	TWA	150 ppm	
Kérosène (CAS 8008-20-6)	TWA	200 mg/m ³	Non aérosol.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate d'éthyle (CAS 141-78-6)	TWA	400 ppm	
Kérosène (CAS 8008-20-6)	TWA	200 mg/m ³	Non aérosol.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate d'éthyle (CAS 141-78-6)	TWA	400 ppm	
Kérosène (CAS 8008-20-6)	TWA	200 mg/m ³	Non aérosol.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate d'éthyle (CAS 141-78-6)	TWA	1440 mg/m ³	
Kérosène (CAS 8008-20-6)	TWA	200 mg/m ³	Non aérosol.

Valeurs biologiques limites 400 ppm Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Kérosène (CAS 8008-20-6) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Kérosène (CAS 8008-20-6) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Kérosène (CAS 8008-20-6) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

Kérosène (CAS 8008-20-6) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Kérosène (CAS 8008-20-6) Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Kérosène (CAS 8008-20-6) Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux	Le port d'un masque facial est conseillé. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
Protection de la peau	
Protection des mains	Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent être indiqués par le fournisseur de gants.
Autre	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.
Considérations d'hygiène générale	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	
État physique	Liquide.
Forme	Non disponible.
Couleur	Non disponible.
Odeur	Non disponible.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion et point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	134.9 °C (274.9 °F) estimation
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	0.7 % estimation
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	5 % estimation
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	Non disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Chaleur de combustion (NFPA 30B)	41.26 kJ/g estimation

Propriétés comburantes Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Les agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'inhalation.

Contact avec la peau Aucun effet indésirable par contact avec la peau n'est attendu.

Contact avec les yeux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Ingestion La pénétration des gouttelettes du produit dans les poumons par inhalation, par ingestion ou par vomissement peut causer une pneumonie chimique.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Maux de tête. Nausée, vomissements. Diarrhée.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Acétate d'éthyle (CAS 141-78-6)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 20000 mg/kg, 24 heures
Orale		
DL50	Lapin	4934 mg/kg
	Rat	11.3 ml/kg
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg > 2000 mg/kg, 24 heures
Inhalation		
CL50	Rat	2.18 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
Kérosène (CAS 8008-20-6)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg > 2000 mg/kg, 24 heures
Inhalation		
CL50	Chat	> 6.4 mg/l, 6 heures
	Rat	> 7.5 mg/l, 6 heures

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Orale		> 4.3 mg/l, 4 heures > 0.1 mg/l, 8 heures
DL50	Rat	5000 mg/kg

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Acétate d'éthyle (CAS 141-78-6) Irritant

Sensibilisation respiratoire N'est pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.

Cancérogénicité

Carcinogènes selon l'ACGIH

Kérosène (CAS 8008-20-6) A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

KÉROSÈNE (NON AÉROSOL), EXPRIMÉ EN VAPEURS D'HYDROCARBURES TOTALES (CAS 8008-20-6) Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

Toxicité pour la reproduction

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Non classé.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Acétate d'éthyle (CAS 141-78-6) Aquatique		
Poisson	CL50 Poisson-chat indien (Heteropneustes fossilis)	200.32 - 225.42 mg/l, 96 heures

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Log K_{ow} du coefficient de répartition octanol/eau

Acétate d'éthyle 0.73

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs

On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
IATA	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
IMDG	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Indéterminé.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Montreal Protocol

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Date de publication 25-Janvier-2017
Version n° 01

DIRECTIVES POUR L'UTILISATION DU FDS: Le produit décrit dans cette FDS est un produit pour consommateurs. Il peut être utilisé comme décrit sur l'étiquette du produit, dans des conditions normales prévisibles, sans danger pour le consommateur. Cette FDS est conçue pour fournir des informations supplémentaires sur la sécurité et la manipulation du produit.

Avis de non-responsabilité À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.